



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.486/3



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

12 octobre 2020
Original : anglais

1^{ère} réunion du Comité directeur de la Stratégie à moyen terme

Téléconférence, 10 - 11 novembre 2020

Point 3 de l'ordre du jour : Évaluation de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021

Point 4 de l'ordre du jour : Examen des principaux éléments de la SMT 2022-2027

Projet de structure et principaux éléments de la Stratégie à moyen terme PNUE/PAM (SMT) 2022-2027

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Note du Secrétariat

Les Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles (Convention de Barcelone), conformément à la décision IG.24/2 (COP 21, Naples, Italie, 2-5 décembre 2019) « *Demandent au Secrétariat de préparer la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2022 - 2027, en étroite collaboration avec les composantes du PAM et avec le plein engagement des Parties contractantes, sous la direction du Bureau et par le biais d'un comité de pilotage spécifique composé du Bureau, complété par un groupe restreint de Parties contractantes intéressées (3 personnes supplémentaires dont une est nommée par chaque sous-groupe, afin de garantir une représentation géographique équilibrée), et de soumettre un premier projet à un groupe de travail à composition non limitée, pour soumission finale aux Parties contractantes lors de leur 22e réunion (CdP 22) ».*

En application de la décision de la CdP susmentionnée, le processus et le calendrier de préparation de la Stratégie à moyen terme (SMT) 2022-2027 ont été présentés à la 89^e réunion du Bureau (Rome (Italie), les 22 et 23 avril 2020) et communiqués à toutes les Parties contractantes après approbation par le Bureau. Conformément à ce calendrier, la 40^e réunion du Comité exécutif de coordination (ECP, Rome (Italie), les 30 et 31 janvier 2020) a discuté du développement de la nouvelle SMT, de son format, de sa structure et du calendrier correspondant, puis tous les membres du ECP ont rempli un questionnaire sur la structure de la SMT. La 41^e réunion du ECP (téléconférence, les 19 et 20 mai 2020) a convenu d'une approche ascendante, en répertoriant les principaux produits et en les regroupant dans des priorités clés, en mettant l'accent sur une approche plus flexible, intégrée et innovante. La 42^e réunion du ECP (téléconférence, les 8 et 9 juillet 2020) a présenté et examiné les principaux produits et résultats préparés et leur regroupement initial en un certain nombre d'éléments constitutifs. Cet exercice, avec le recensement des stratégies d'organisations pertinentes au niveau régional et mondial, et en mettant particulièrement l'accent sur le processus de préparation du projet de Stratégie mondiale à moyen terme 2021-2025 du PNUE et de bons exemples de stratégies similaires, a fourni les informations nécessaires à l'élaboration d'un projet de structure pour la SMT 2022-2027, examiné et discuté lors de la 43^e réunion du ECP (téléconférence, les 28 et 29 septembre 2020). Le processus suivi pour cette préparation a été inclusif et son résultat est le fruit d'un effort collectif de l'ensemble du Secrétariat et des équipes des composantes du PAM.

Ce document présente un projet de structure pour la Stratégie à moyen terme (SMT) 2022-2027. Le texte correspondant aux sections « Contexte » et « Logique » constitue une première ébauche à développer ultérieurement. Les programmes et les principaux domaines de travail proposés s'appuient sur ceux de l'actuelle SMT 2016-2021 et s'inspirent de la structure du projet pour la SMT 2021-2025 du PNUE, ce dernier tenant compte des spécificités de la Méditerranée et du mandat du PNUE/PAM-Convention de Barcelone. Des efforts ont été faits pour compléter les stratégies récentes ou en cours de développement telles que le pacte vert pour l'Europe, la stratégie à moyen terme de la FAO et du CGPM pour l'après 2020 et le programme méditerranéen de l'UICN pour l'après 2020, les priorités de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique ainsi que sur l'économie bleue, etc. Dans le cadre de chaque programme/domaine de travail principal est présentée une proposition initiale d'objectifs et de résultats, liée aux principaux projets de produits/réalisations. La liste des principaux produits/réalisations est de nature indicative à ce stade, elle est donc présentée dans un document d'information.

À la suite des réunions du Comité directeur de la SMT et du Bureau en novembre 2020, qui devraient apporter des contributions et des orientations sur la structure et les principaux éléments proposés, d'autres travaux seront menés pour affiner la structure, les éléments constitutifs/programmes, les objectifs, les résultats, et les principales réalisations/principaux produits pour soumettre à l'examen des prochaines réunions du Comité directeur et des Points focaux du PAM une version plus affinée et plus avancée.

**STRATÉGIE À MOYEN TERME DU
PNUE/PAM
2022-2027**

PROJET DE STRUCTURE
Septembre 2020

Une stratégie à moyen terme pour contribuer à la Décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable

À développer. Doit inclure un texte sur la contribution de la SMT à la Décennie d'action des Nations Unies et aux objectifs de développement durable

Table des matières

Table des matières.....	3
Introduction	5
Contexte.....	6
Le PNUE/PAM et la Convention de Barcelone	6
Contexte international.....	8
Contexte régional.....	8
Analyse de la situation ou de l'état de l'environnement méditerranéen.....	9
Logique et vision	10
Buts et objectifs.....	11
Principaux domaines de travail.....	11
Programme 1 : [Vers/Pour] une [mer et côte en] Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire.....	12
Introduction et objectifs généraux.....	12
Résultats	12
Indicateurs et objectifs	13
Programme 2 : [Vers/Pour] des écosystèmes [méditerranéens] sains et une plus forte biodiversité.....	13
Introduction générale.....	13
Objectifs.....	13
Résultats	14
Indicateurs et objectifs	14
Programme 3 : [Vers/Pour] une Méditerranée résiliente au changement climatique	14
Introduction et objectifs généraux.....	14
Résultats	14
Indicateurs et objectifs	15
Programme 4 option 1 : Promotion de l'économie circulaire et bleue [pour une utilisation durable des ressources marines]	15
Introduction et objectifs généraux.....	15
Résultats	16
Indicateurs et objectifs	16
Programme fondamental 5 : Gouvernance	16
Introduction et objectifs généraux.....	16
Résultats	16
Indicateurs et objectifs	17
Programme catalyseur 6 : [Ensemble] Pour une vision commune de la [mer et de la côte en] Méditerranée.....	17
Introduction et objectifs généraux.....	17
Résultats	17
Indicateurs et objectifs	17

Programme catalyseur 7 : Renforcement de l'action de promotion, [d'éducation,] de sensibilisation et de communication.....	18
Introduction et objectifs généraux.....	18
Indicateurs et objectifs	18
Mise en œuvre.....	18
Modalités de mise en œuvre	18
Partenariats et financement.....	19
Suivi et évaluation	19

Introduction

Le PNUE/PAM et les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles – 21 pays méditerranéens plus l'Union européenne – ont progressivement mis en place un cadre institutionnel, juridique et de mise en œuvre exceptionnellement complet et qui intègre des éléments essentiels pour le développement durable en Méditerranée. Avec la Convention de Barcelone et ses sept Protocoles, sa structure administrative comprenant le Secrétariat, le MEDPOL, six Centres d'activités régionaux, et surtout ses vingt-deux Parties contractantes, ce programme maritime régional de l'ONU s'appuie sur une expérience significative pour définir ses futurs objectifs et travailler de manière efficace et intégrée.

Comme indiqué par la CdP 21, le calendrier de la Stratégie à moyen terme (STM) 2022-2027 présente une occasion unique de s'aligner sur des processus mondiaux, en particulier le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable, et des actions mondiales dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques. C'est également là l'occasion de s'aligner sur la stratégie à moyen terme 2021-2025 du PNUE, qui doit être approuvée à la 5^e réunion de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA) en février 2021. Le développement de la SMT prend également en considération la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 actuellement en cours de négociation, l'Accord de Paris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les résolutions correspondantes de l'UNEA, la mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux mondiaux intéressant la région méditerranéenne, et plusieurs initiatives mondiales clés.

La conception de la nouvelle SMT 2022-2027 intègre des recommandations clés tirées de l'évaluation de la SMT 2016-2021, de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD 2016-2025, et de l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action de la CPD, ainsi que les principaux résultats et recommandations tirés du 2017 MED QSR et du SoED 2019. La déclaration ministérielle de Naples, adoptée lors de la CdP 21 (Naples (Italie), du 2 au 5 décembre 2019), a donné une impulsion politique plus large en faveur du PNUE/PAM et a mis en évidence la volonté politique en faveur d'actions spécifiques visant à améliorer l'état de l'environnement et à renforcer le développement durable dans la région méditerranéenne. La conception de la SMT intègre le processus de consultation visant à évaluer la mise en œuvre du PAS BIO actuel, ainsi que les processus d'élaboration du PAS BIO post-2020 et de la Stratégie de lutte contre la pollution par les navires 2022-2030.

La mise en œuvre de la SMT reposera sur des partenariats et une coordination avec les acteurs nationaux, régionaux et mondiaux, et en premier lieu avec les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles, la Commission méditerranéenne sur le développement durable, ainsi que l'OMI, les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (BRS), la CDB, la FAO/CGPM, l'OMI, l'OMS, l'UNESCO, l'UpM, l'ACCOBAMS, l'AEE, l'OCDE, et les partenaires non gouvernementaux et donateurs extérieurs du PNUE/PAM.

Au niveau européen, le « pacte vert pour l'Europe », qui revêt une grande importance dans le contexte méditerranéen, fournit une feuille de route présentant des actions pour restaurer la

biodiversité, réduire la pollution, et stimuler une utilisation plus efficace des ressources en passant à une économie propre et circulaire. La Commission européenne a 6 priorités pour la période 2019-2024, dont « Un pacte vert pour l'Europe – Notre ambition : être le premier continent neutre pour le climat ».

En outre, la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM), adoptée le 17 juin 2008, et son cadre d'application restent extrêmement importants pour la mise en œuvre de la feuille de route pour l'Approche écosystémique du PNUE/PAM, du Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée, et du Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et des côtes méditerranéennes et des critères d'évaluation qui y sont liés. Le travail de l'Agence européenne pour l'environnement, qui consiste à fournir des informations environnementales fiables et indépendantes, comme dans le Rapport conjoint AEE-PNUE/PAM 2020, est pertinent pour les travaux futurs du PNUE/PAM, notamment en ce qui concerne la base de connaissances.

Au cours des deux dernières années, le PNUE/PAM a négocié et bénéficié d'un important programme financé par le FEM (MedProgramme, 42 millions de dollars des États-Unis) et de trois projets financés par la CE (8 millions de dollars des États-Unis) qui ont été essentiels à la poursuite d'objectifs ambitieux dans plusieurs domaines relevant du mandat du PAM et qui seront pris en compte dans la SMT. Ils apporteront une contribution précieuse à la mise en œuvre de la SMT et à la réalisation de ses objectifs.

Contexte

Le PNUE/PAM et la Convention de Barcelone

La Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée ou Convention de Barcelone (signée en 1976 et modifiée en 1995), avec ses sept Protocoles connexes, est le seul cadre juridique multilatéral pour la région qui fixe comme obligations de « prévenir, réduire, combattre et, dans toute la mesure du possible, éliminer la pollution de la zone de la mer Méditerranée » et de « protéger et améliorer le milieu marin dans cette zone en vue de contribuer à son développement durable ». Le cadre réglementaire du PAM a été régulièrement amélioré et étendu ; il reste unique et pleinement pertinent. Les sept Protocoles à la Convention de Barcelone ont étendu le domaine d'application de cette dernière aux zones côtières et aux bassins hydrographiques et renforcé les engagements de la région en faveur d'objectifs plus ambitieux visant à assurer la gestion intégrée des zones côtières, à éliminer progressivement la pollution d'origine terrestre, à garantir une mer et un littoral méditerranéens exempts de déchets et des activités offshore durables, à promouvoir des zones spécialement protégées, et à prendre des mesures de conservation de la biodiversité marine, renforçant ainsi l'adéquation avec des objectifs mondiaux.

La 21^e réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, qui s'est tenue à Naples (Italie) du 2 au 5 décembre 2019, a prouvé l'existence d'une volonté politique en donnant lieu à la déclaration ministérielle de Naples et a défini les principes et le calendrier de la nouvelle SMT 2022-2027. Les Parties contractantes, par la déclaration ministérielle de Naples, se sont mises d'accord « des quatre domaines d'action et d'engagement prioritaires identifiés à la CdP 21 qui doivent faire partie de la Stratégie à moyen terme 2022-2027 du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, et de promouvoir ses mécanismes de gouvernance et d'application ».

Extrait du rapport de la COP 21 (UNEP/MED IG.24/22)

La nouvelle Stratégie à moyen terme est basée sur les principes et exigences suivants :

- La nouvelle stratégie à moyen terme doit prendre en compte le contexte mondial du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB, la mise en œuvre de l'Accord de Paris, les résolutions pertinentes de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement et la mise en œuvre des accords multilatéraux mondiaux sur l'environnement dans la région méditerranéenne ;
La nouvelle Stratégie à moyen terme s'appuiera, entre autres, sur les éléments suivants :
 - le caractère unique du mandat du système du PAM dans la région ;
 - les avantages comparatifs du système PAM / Convention de Barcelone dans ses trois dimensions (institutionnelle, réglementaire, mise en oeuvre) ;
 - l'expérience, les accomplissements, les processus et enseignements principaux tirés des 40 dernières années et plus particulièrement des exercices biennaux les plus récents ;
 - les besoins, les politiques et les engagements des Parties contractantes, aux niveaux national, sous-régional et régional ;
 - la vision, les considérations clés, l'évaluation de la Stratégie à moyen terme actuelle ainsi que les enseignements tirés de sa mise en oeuvre ;
 - la réalisation de travaux d'évaluation de plus en plus précis sur la Méditerranée ;
 - l'analyse des défis environnementaux majeurs auxquels la région méditerranéenne sera confrontée dans les années à venir ;
 - l'analyse des questions émergentes qui présentent un intérêt particulier pour la région ;
 - le nouveau modèle nécessaire à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans lequel les travaux sur les questions d'environnement et de développement durable ne sont pas menés en vase clos, mais sont intrinsèquement liés ;
 - la mise en œuvre et l'application de l'ensemble des instruments du système PAM / Convention de Barcelone ;
 - l'intérêt croissant des acteurs de la Méditerranée et d'ailleurs en faveur d'un partenariat avec le système PAM / Convention de Barcelone ;
 - les possibilités offertes dans la région en termes d'accès aux ressources financières, aux connaissances et à la participation des parties prenantes ; et
 - les avantages de faire partie d'un mécanisme intergouvernemental mondial, tel que le PNUE et l'ONU.
- L'orientation, l'intégration et la diversification des réponses et des approches fourniront un cadre à l'élaboration de la Stratégie à moyen terme de sorte à refléter la diversité de la région
- L'évaluation de la Stratégie à moyen terme actuelle et la préparation de la prochaine Stratégie à moyen terme doivent tenir compte des processus d'évaluation pertinents prévus par le système du PAM et de la Convention de Barcelone (y compris l'évaluation à mi-parcours de la SMDD 2016- 2025, l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action de la CPD, le Rapport sur la qualité de la Méditerranée 2017, le Rapport sur l'état de l'environnement et du développement 2019 et la préparation des études prévisionnelles pour le Projet de feuille de route Med2050) ;
- Ces processus doivent être menés sous la direction du Bureau. Quant à la préparation de la nouvelle Stratégie à moyen terme, elle doit être pilotée par les Parties contractantes, impliquer le Comité exécutif de coordination et assurer la participation la plus large possible des parties prenantes.

Contexte international

À développer avec notamment :

- Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
- Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable
- Convention sur la biodiversité et cadre post-2020
- la CCNUCC et l'Accord de Paris
- l'Organisation maritime internationale
- les Conventions BRS (en particulier celles de Bâle et de Stockholm)
- le groupe spécial d'experts sur les déchets marins (UNEA)
- la stratégie post-COVID19 du PNUE
- le FEM
- d'autres stratégies, AME et processus mondiaux clés

Contexte régional

Le PNUE/PAM travaille et obtient des résultats dans une région caractérisée par une grande diversité de partenariats et de plateformes de collaboration multilatérales et bilatérales. Étant le plus complet et le plus ancien pour la Méditerranée pour les questions liées à la durabilité environnementale, le PNUE/PAM a su créer, grâce à sa politique de partenariats officiels, une coopération solide dans la région entre initiatives et acteurs régionaux d'importance. Cette expérience de sensibilisation est un grand atout qui pourrait être reproduit pour la mise en œuvre efficace de la SMT 2022-2027, afin de maximiser les synergies, de garantir une utilisation efficace des ressources et de renforcer les impacts sur le terrain au profit des populations méditerranéennes pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui constituent une plateforme commune pour tous les acteurs de la région. Parmi les principales avancées et principaux documents stratégiques concernant la région figurent les suivants :

- La première **déclaration ministérielle de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique** a été adoptée à Athènes le 13 mai 2014 et a depuis été mise en œuvre et évaluée. Des travaux sont en cours en vue d'une deuxième réunion ministérielle de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique en 2020/2021. À ce sujet, une consultation en ligne des parties prenantes, intitulée « Vers une économie bleue durable pour le bassin de la mer Méditerranée », a été menée en 2020.
- **FAO/CGPM** : l'actuelle Stratégie à moyen terme (2017-2020) pour la durabilité des pêches en Méditerranée et en mer Noire sera suivie d'une nouvelle stratégie, en cours d'élaboration. Le PNUE/PAM et le CGPM travaillent en étroite collaboration pour faire converger biodiversité, pollution et activités de pêche par l'échange de données et d'informations et par des rapports et des évaluations conjoints, notamment pour la mise en œuvre du Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et des côtes méditerranéennes et des critères d'évaluation qui y sont liées, et pour la publication du premier rapport d'évaluation de la qualité (2017 MED QSR). L'objectif général de la stratégie à moyen terme est d'améliorer, d'ici 2020, la durabilité des pêches en Méditerranée et en mer Noire en atteignant cinq objectifs, avec les résultats et activités qui y sont liés.
- **ACCOBAMS** : la stratégie de l'ACCOBAMS (pour la période 2014 - 2025) a pour objectif global d'« Améliorer l'état de conservation des cétacés et de leurs habitats dans l'aire de l'Accord d'ici 2023 ».
- **Le Programme méditerranéen** 2017-2020 de l'UICN a été développé en accord avec le Programme mondial de l'UICN et en complément de la SMT 2016-2021 du PNUE/PAM. Trois domaines de programme sont élaborés avec des résultats, des objectifs 2020, des indicateurs et la contribution

aux résultats globaux de l'UICN, les objectifs de développement durable et les objectifs de la SMDD, et les objectifs d'Aichi : 1) valorisation et conservation de la nature ; 2) promotion et soutien à une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles ; 3) déploiement de solutions fondées sur la nature pour relever des défis sociétaux, notamment le changement climatique, la sécurité alimentaire et le développement économique et social.

- La stratégie du **réseau MedPAN** pour 2019-2023 expose la théorie du changement de MedPAN avec sa vision, sa mission, et sa chaîne de résultats, et la vision suivante : « Un écosystème marin et côtier sain, de moins en moins menacé et doté d'une protection appropriée, tant en Méditerranée que dans les mers du globe, qui fournit des biens et services durables pour le bien-être des sociétés actuelles et futures ».
- La stratégie de conservation 2018-2022 de l'**initiative marine méditerranéenne du WWF** avec la vision suivante : « D'ici 2030, la Méditerranée dispose d'écosystèmes marins et côtiers sains et en "bon état écologique" qui produisent des flux de bénéfices, soutiennent des économies dynamiques et sont reconnus par les populations de la région comme très précieux pour le bien-être humain ».

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres processus régionaux seront également pris en compte, notamment les Experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC), le MedFund, et le travail des commissions régionales de l'ONU (CEA, CEE et CESA), d'autres mers régionales, telles qu'OSPAR et la mer Noire, et plusieurs ONG et associations/organisations professionnelles très actives en Méditerranée.

Analyse de la situation ou de l'état de l'environnement méditerranéen

À développer sur la base des principales conclusions et recommandations des rapports les plus récents :

- SoED 2019, MED QSR 2017 et Rapport conjoint AEE-PNUE/PAM 2020, MAR1
- Situation 2016 des AMP en Méditerranée (2019)
- Autres

Logique et vision

La vision du MTS 2022-2027 est la suivante :

Une mer et un littoral méditerranéens sains, propres, durables et résilients [au changement climat], avec des écosystèmes marins et côtiers productifs et biologiquement diversifiés, où les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030/les objectifs de développement durable sont atteints grâce à la mise en œuvre effective de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable

Cette vision prend en compte :

- la vision contenue dans la précédente SMT 2016-2021 « Une Méditerranée saine avec des écosystèmes côtiers et marins productifs et biologiquement diversifiés contribuant au développement durable pour le bénéfice des générations présentes et futures »,
- la vision contenue dans la feuille de route pour l'Approche écosystémique : « Une Méditerranée saine pourvue d'écosystèmes marins et côtiers productifs et biologiquement diversifiés au profit des générations actuelles et futures »,
- la vision contenue dans la SMDD 2016-2025 : « une région Méditerranée prospère et en paix, où les habitants bénéficient d'une grande qualité de vie et où le développement durable s'inscrit dans les limites de la capacité de charge d'écosystèmes sains »,
- la vision concernant le plan régional de la CPD adoptée par la CdP 19 (Athènes 2016) : « L'établissement, d'ici 2027, d'une région méditerranéenne prospère, avec des économies circulaires non polluantes, socialement inclusives, fondées sur des modes de consommation et de production durables, économisant les ressources naturelles et l'énergie, assurant le bien-être des sociétés, et contribuant à un environnement propre et à des écosystèmes sains qui fournissent des biens et des services aux générations actuelles et futures ».

Elle s'appuie également sur :

- (a) la vision 2050 du PNUE, à savoir « la durabilité planétaire pour les personnes, la prospérité et l'équité, par laquelle la neutralité carbone nette et la résilience au changement climatique sont atteintes, l'humanité prospère en harmonie avec la nature et la pollution est évitée et contrôlée, tout en assurant une bonne qualité environnementale et une amélioration de la santé et du bien-être de tous »,
- (b) la vision contenue dans le cadre sur la biodiversité post-2020 de la CDB // la vision 2050 pour la biodiversité « Vivre en harmonie avec la nature » (CDB),
- (c) la vision contenue dans le pacte vert pour l'Europe.

[Proposition alternative pour la vision, basée sur la vision du PNUE pour 2050 : « Une Méditerranée durable pour les populations, la prospérité et l'équité, où la résilience au changement climatique est atteinte, où l'humanité prospère en harmonie avec la nature et où la pollution est évitée et contrôlée, tout en assurant une bonne qualité environnementale pour le milieu marin et côtier et une amélioration de la santé et du bien-être de tous ».]

Buts et objectifs

La SMT 2022-2027 vise à contribuer aux buts et objectifs à long terme de la Convention de Barcelone, notamment ceux de l'article 4 « Obligations générales » :

- « (1)... prévenir, réduire, combattre et éliminer autant que possible la pollution dans la zone de la mer méditerranéenne et protéger et améliorer le milieu marin afin de contribuer à son développement durable » et
- « (2)... protéger le milieu marin et les ressources naturelles de la zone de la mer Méditerranée comme partie intégrante du processus de développement, en répondant d'une manière équitable aux besoins des générations présentes et futures ».

Les **objectifs à long terme** auxquels contribue la SMT 2022-2027 sont la réalisation et le maintien du bon état écologique (BEE) de la mer et du littoral méditerranéens, le développement durable par le biais des objectifs de développement durable, et la vie en harmonie avec la nature.

Les **objectifs généraux** de la SMT 2022-2027 sont les suivants :

- être force motrice d'un changement en profondeur, en renforçant les effets de la mise en œuvre du système PAM-Convention de Barcelone et sa contribution à la région,
- veiller à ce que les objectifs de développement durable pertinents et les cibles connexes, les objectifs mondiaux de biodiversité post-2020, et le bon état écologique de la mer et des côtes méditerranéennes soient atteints par des actions concrètes visant à gérer et à réduire efficacement les menaces et à améliorer les ressources marines et côtières [et vivre en harmonie avec la nature],
- contribuer au renforcement de la solidarité méditerranéenne et de la prospérité des peuples,
- contribuer à l'approche « Mieux reconstruire » du « Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 » en soutenant de nouveaux modèles économiques durables et en prévoyant une transition juste vers une économie circulaire et basée sur la nature.

Concept et principes de la SMT 2022-2027

La SMT 2022-2027 a été structurée de manière à être : **intégrée et cohérente pour l'ensemble du système, homogène, inclusive, adaptative et flexible, attentive aux besoins régionaux et nationaux, collaborative et fondée sur la participation et les partenariats, génératrice de connaissances et propice à l'échange des connaissances, axée sur les résultats et efficace sur le plan des ressources.**

Inspiré de la SMT 2022-2025 du PNUE, le concept de la SMT 2022-2027 est structuré au travers de programmes. Dans sa manière de développer les principaux domaines d'activité, la SMT 2022-2027 s'appuie sur la mission du système du PNUE/PAM-Convention de Barcelone, sur les obligations et engagements de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, sur les besoins des Parties contractantes, sur les meilleures pratiques recueillies au cours de plus de 40 ans d'action en Méditerranée avec les Parties contractantes, ainsi que sur la nécessité de maximiser les synergies pour travailler avec des partenaires et contribuer à la concrétisation du programme d'action mondial et des objectifs mondiaux.

À développer une fois la structure convenue.

Principaux domaines de travail

La SMT 2022-2027 contient 7 programmes : 4 programmes thématiques, 1 programme fondamental, et 2 programmes catalyseurs ; ensemble, ils permettent au système PAM-Convention de Barcelone et aux Parties contractantes de s'engager sur des priorités ambitieuses, d'avancer vers la mise en œuvre complète et efficace de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

Programme 1 : [Vers/Pour] une [mer et côte en] Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire

Introduction et objectifs généraux

À développer davantage.

Le programme 1 comporte les objectifs stratégiques suivants, liés aux Protocoles de la Convention de Barcelone relatifs à la lutte contre la pollution :

1. éliminer, dans la mesure du possible, prévenir, réduire, surveiller et contrôler les apports de polluants spécifiés/réglémentés, les rejets et les déversements d'hydrocarbures ;
2. prévenir, réduire, surveiller et contrôler la production de déchets marins et leur impact sur l'environnement côtier et marin ;
3. mettre en œuvre efficacement la Stratégie méditerranéenne pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires (2022-2031), les plans régionaux adoptés dans le cadre du Protocole « tellurique » de la Convention de Barcelone, et le plan d'action pour les zones offshore ;
4. consolider le développement et la mise en œuvre de programmes nationaux pour les activités de l'économie circulaire en s'attaquant aux principales sources de pollution, notamment les plastiques, et promouvoir la CPD dans des modes de vie et des secteurs économiques clés qui sont les moteurs en amont de la pollution par les produits chimiques et les plastiques.

Ces objectifs stratégiques contribuent aussi aux Objectifs écologiques suivants adoptés par la CdP 17 :

1. l'eutrophisation d'origine humaine est évitée, en particulier ses effets néfastes, tels que les pertes de biodiversité, la dégradation des écosystèmes, la multiplication nuisible d'algues et le manque d'oxygène dans les eaux de fond ;
2. les contaminants n'ont aucun impact significatif sur les écosystèmes côtiers et marins et sur la santé humaine ;
3. les déchets marins et côtiers n'affectent pas de manière négative les milieux marins et côtiers ;
4. le bruit des activités humaines n'a pas d'impact significatif sur les écosystèmes marins et côtiers ;
5. les problèmes nouveaux et émergents liés à la pollution d'origine terrestre sont identifiés et traités comme il se doit.

Résultats

- Mise en œuvre au niveau national et régional d'une approche globale basée sur des réponses/mesures visant à éliminer *in fine* la pollution et à arrêter la dégradation (déchets, produits chimiques, contaminants, eutrophisation, bruit, hydrocarbures et pollution émergente) pour assurer un écosystème côtier et marin méditerranéen durable ;
- Intégration dans des secteurs d'activité clés, principales sources de pollution, d'approches systémiques de l'économie circulaire ainsi que de la consommation et de la production durables ;
- Développement de l'approche *One Health*, en mettant notamment l'accent sur le lien entre santé humaine et pollution et sur les leçons tirées de la pandémie de COVID-19.

Indicateurs et objectifs

À développer

Programme 2 : [Vers/Pour] des écosystèmes [méditerranéens] sains et une plus forte biodiversité

Introduction générale

À développer davantage.

Objectifs

Le programme 2 comporte les objectifs stratégiques suivants, liés aux protocoles relatifs aux CAR et à la biodiversité, et aux protocoles de GIZC :

1. protéger, préserver et gérer de manière durable et respectueuse l'environnement des zones présentant une valeur naturelle ou culturelle particulière, notamment par la création de zones spécialement protégées ;
2. protéger, préserver et gérer les espèces animales ou végétales menacées ou en voie de disparition ;
3. assurer la préservation de l'intégrité des écosystèmes, des paysages et de la géomorphologie des côtes.

Ces objectifs stratégiques contribuent aussi aux Objectifs écologiques suivants adoptés par la CdP 17 :

1. la diversité biologique est maintenue ou renforcée – la qualité et la présence des habitats côtiers ou marins ainsi que la répartition et l'abondance des espèces côtières et marines sont en conformité avec les conditions physiques, hydrographiques, géographiques et climatiques qui prévalent ;
2. les espèces non indigènes introduites par les activités humaines sont à des niveaux qui ne nuisent pas à l'écosystème ;
3. les populations de poissons et crustacés exploités commercialement sont à l'intérieur des limites biologiques de sécurité et présentent une distribution de l'âge et de la taille de la population témoignant de la bonne santé du stock ;
4. les altérations aux composantes des chaînes alimentaires marines causées par l'extraction de ressources ou des changements environnementaux provoqués par l'homme n'ont pas d'effets négatifs à long terme sur la dynamique des réseaux trophiques et la viabilité associée ;
5. les dynamiques naturelles des zones côtières sont maintenues et les écosystèmes et paysages côtiers sont préservés.

Résultats

- Amélioration de la résilience des écosystèmes par la restauration de ceux présentant le meilleur potentiel de régénération ;
- Mise en place, extension et efficacité d'un réseau méditerranéen complet et cohérent d'AMP et d'AMSC bien gérées ;
- État de conservation favorable des espèces et des habitats clés menacés et en danger de la Méditerranée ;
- Réduction au minimum de l'introduction d'espèces non indigènes et contrôle de leurs voies d'introduction.

Indicateurs et objectifs

À développer

Programme 3 : [Vers/Pour] une Méditerranée résiliente au changement climatique

Introduction et objectifs généraux

À développer davantage.

Le programme 3 comporte les objectifs stratégiques suivants liés au Protocole GIZC et au Cadre régional d'adaptation au changement climatique pour les zones marines et côtières de la Méditerranée, tel qu'approuvé par la CdP 19 :

1. renforcer la résilience des systèmes naturels et socioéconomiques méditerranéens face au changement climatique en favorisant des approches intégrées d'adaptation et une meilleure compréhension des impacts ;
2. réduire la pression anthropique sur les écosystèmes côtiers et marins afin de préserver leur contribution à l'adaptation aux effets du changement climatique et à l'atténuation de ces effets.

Ces objectifs contribuent à leur tour aux Objectifs écologiques suivants adoptés par la CdP 17 :

1. l'altération des conditions hydrographiques n'a pas d'effet négatif sur les écosystèmes côtiers et marins ;
2. les problèmes nouveaux et émergents liés aux interactions et aux processus entre terre et mer sont identifiés et traités comme nécessaire.

Résultats

- Mise en œuvre de solutions basées sur la nature pour prévenir ou réduire l'impact du changement climatique sur les écosystèmes côtiers et marins ;
- Mise en œuvre de solutions techniques pour prévenir ou répondre aux dégradations causées par le changement climatique et adaptées aux différents types d'écosystèmes côtiers et marins ;

- Renforcement du cadre juridique, politique et institutionnel au niveau régional et national pour relever efficacement les défis liés au changement climatique (inondations, érosion, dégradation des sols, pollution, catastrophes, etc.) ;
- Meilleure compréhension et meilleure connaissance du changement climatique et de ses impacts sur l'environnement et le développement ;
- Analyse et preuve de l'impact de l'économie circulaire sur l'atténuation du changement climatique ;
- [Meilleure résilience aux variations et au changement climatiques, et meilleure sécurité hydrique pour les populations côtières grâce au caractère plus durable des services fournis par les aquifères côtiers et par les habitats côtiers liés à des eaux souterraines.]

Indicateurs et objectifs

À développer

Programme 4 option 1 : Promotion de l'économie circulaire et bleue [pour une utilisation durable des ressources marines]

Titre alternatif/option 2 : Programme 4 : utilisation durable [et efficace] des ressources côtières et marines

Introduction et objectifs généraux

À développer davantage.

Le programme 4 comporte les objectifs stratégiques suivants, liés aux objectifs du Protocole GIZC et de son Cadre régional commun adoptés par la CdP 21, et aux objectifs du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée adopté par la CdP 19 :

1. faciliter le développement durable des zones côtières en veillant à ce que l'environnement et les paysages soient pris en compte en harmonie avec le développement économique, social et culturel ;
4. veiller à l'utilisation durable des ressources naturelles, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'eau ;
5. assurer une cohérence entre les initiatives publiques et privées et entre toutes les décisions des autorités publiques, aux niveaux national, régional et local, qui affectent l'utilisation de la zone côtière ;
6. mettre en œuvre les outils de la CPD afin de prévenir ou de réduire la pression anthropique sur les zones côtières et marines ;
7. fournir des services et des produits innovants et renforcer les capacités techniques des entreprises, des entrepreneurs, des acteurs du financement et des organisations de la société civile, pour ainsi contribuer à la conservation et à la gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes.

Ces objectifs contribuent à leur tour aux Objectifs écologiques suivants adoptés par la CdP 17 :

1. l'altération des conditions hydrographiques n'a pas d'effet négatif sur les écosystèmes côtiers et marins ;
1. les dynamiques naturelles des zones côtières sont maintenues et les écosystèmes et paysages côtiers sont préservés ;
2. l'intégrité du sol marin est maintenue, principalement dans les habitats benthiques prioritaires.

Résultats

- Durabilité des ressources côtières et marines grâce aux synergies obtenues par la mise en œuvre d'approches de planification et de gestion, avec notamment la prise en compte adéquate des interactions terre-mer ;
- Intégration des approches et outils de l'économie durable bleue et verte dans le contexte du DD et de la SMDD dans des secteurs économiques clés pour la région (énergie marine renouvelable, aquaculture, tourisme, activités offshore, textile, alimentation, construction) ;
- Mise en œuvre d'instruments [économiques] innovants de gestion environnementale pour la protection et l'utilisation efficace des ressources côtières et marines ;
- Développement d'une économie circulaire intégrée aux chaînes de valeur mondiales et permettant au développement économique durable de bénéficier d'un cadre réglementaire plus favorable ;
- Définition de mesures dans le cadre du Plan d'action offshore pour la Méditerranée appliquées au niveau régional et par chaque Partie contractante dans leur juridiction pour assurer la sécurité des activités offshore et réduire leur impact potentiel sur le milieu marin et son écosystème.

Indicateurs et objectifs

À développer

Programme fondamental 5 : Gouvernance

Introduction et objectifs généraux

À développer davantage.

Le programme 5 comporte les objectifs stratégiques suivants :

1. assurer et renforcer les systèmes de gouvernance appropriés, en particulier la coordination institutionnelle entre secteurs et niveaux, et renforcer la participation et l'engagement de toutes les parties prenantes dans un processus décisionnel transparent ;
2. renforcer l'application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pour atteindre ou maintenir un bon état écologique de la mer Méditerranée et de sa région côtière ;
3. renforcer la capacité des Parties contractantes à mettre en œuvre et à respecter la Convention de Barcelone, ses Protocoles et les stratégies et plans d'action adoptés ;
4. renforcer les synergies, les complémentarités et la collaboration entre les organisations et partenaires régionaux et internationaux actifs dans la zone méditerranéenne ;
5. mobiliser des ressources externes pour une mise en œuvre efficace de la SMT ;
6. promouvoir des mécanismes efficaces d'échange entre politique et science au niveau régional et national.

Résultats

- Mise en œuvre et application efficaces aux niveaux régional et national de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles, des politiques du PAM, de la SMDD et des programmes de mesures par les Parties contractantes ;

- Renforcement systémique et fonctionnement efficace des organes décisionnels et consultatifs du PAM, et renforcement de l'efficacité par de nouvelles approches numériques ;
- Cohérence et complémentarité des politiques entre le travail effectué aux niveaux mondial, régional et national et entre les instruments politiques et réglementaires du système PAM-Convention de Barcelone ;
- Renforcement des partenariats de l'engagement multipartite, notamment avec le secteur privé et dans les échanges entre science et politique ;
- Mise en œuvre d'approches coordonnées pour renforcer les capacités des institutions publiques à mettre en œuvre la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

Indicateurs et objectifs

À développer

Programme catalyseur 6 : [Ensemble] Pour une vision commune de la [mer et de la côte en] Méditerranée

Introduction et objectifs généraux

À développer davantage.

Le programme 6 compte les objectifs stratégiques suivants, liés à la décision sur le PISE adoptée par la CdP 19 et à la décision sur les études d'évaluation adoptée par la CdP 21 :

1. mise en œuvre renforcée et harmonisée de la surveillance (et des évaluations) du milieu marin et côtier conformément à l'article 12 de la Convention de Barcelone et aux dispositions pertinentes de ses Protocoles et au Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et des côtes méditerranéennes et aux critères d'évaluation qui y sont liés ;
2. obtention ou maintien du bon état écologique (BEE) de la mer et de la côte méditerranéennes par le PISE, les prévisions et d'autres évaluations scientifiques ;
3. fonctionnement d'un système d'information de gestion des données pleinement opérationnel pour soutenir des évaluations intégrées et qui s'appuie sur des données de surveillance consolidées dont la qualité est assurée.

Résultats

- Fourniture par l'observation de l'environnement et du développement et la surveillance PISE de données actualisées et de qualité sur lesquelles s'appuient les processus de décision des Parties contractantes et l'évaluation du BEE ;
- Développement du PISE, des prévisions et d'autres évaluations et outils d'évaluation scientifiques pour renforcer les échanges entre science et politique et la prise de décisions ;
- Conduite d'activités de prospective inclusives et participatives aux niveaux régional et national, avec le renforcement des capacités qui y est associé.

Indicateurs et objectifs

À développer

Programme catalyseur 7 : Renforcement de l'action de promotion, [d'éducation,] de sensibilisation et de communication

Titre alternatif : Pour un impact plus fort : plaidoyer, communication, alphabétisation et transformation numérique [océan] [Méd]

Introduction et objectifs généraux

À développer davantage.

Le programme 7 compte les objectifs stratégiques suivants, liés à la stratégie de communication du PAM (2018-2023) et à la stratégie opérationnelle de communication 2020-2021 :

1. renforcer le statut du PAM comme autorité reconnue en matière d'environnement en Méditerranée et diffusion de la vision de la SMT auprès des décideurs politiques, notamment par un flux régulier d'informations sur les questions environnementales existantes et émergentes concernant l'état de la mer et du littoral méditerranéens ;
2. obtenir l'engagement des principales parties prenantes en faveur des priorités du PAM, notamment par la promotion de la science citoyenne et par des campagnes de communication, et les encourager à en faire la promotion, directement et indirectement ;
3. renforcer les capacités de communication et de diffusion du système PAM, notamment en ayant une image de marque plus forte et de meilleures plateformes numériques, et améliorer la qualité et la diffusion des documents d'information ; encourager la participation de chercheurs ou d'organismes partenaires ;
4. adopter l'approche dite « Communiquer comme un tout » et démarrer une transformation numérique (guidée par la politique de transformation numérique du PNUE) qui imprègne la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme pour l'ensemble du système PAM-Convention de Barcelone.

Résultats du programme

- Information adéquate des parties prenantes et des décideurs politiques sur l'état de la mer et du littoral méditerranéens et sensibilisation de ceux-ci aux questions environnementales prioritaires ;
- Sensibilisation des citoyens et du grand public grâce à la science citoyenne et aux campagnes numériques ;
- Vers une transformation numérique : utilisation des technologies numériques pour améliorer le réseautage et la visibilité du PAM.

Indicateurs et objectifs

À développer

Mise en œuvre

Modalités de mise en œuvre

À développer.

Partenariats et financement

À développer.

Suivi et évaluation

À développer.